

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE 23 MAI 2006

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le mardi 23 mai 2006 à 8 h 30, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Claude Trudel, maire de l'arrondissement, mesdames les conseillères Ginette Marotte et Josée Lavigueur Thériault ainsi que messieurs les conseillers Alain Tassé, Paul Beaupré et André Savard.

**MEMBRE DU CONSEIL ABSENT:** Monsieur le conseiller Marc Touchette.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement,  
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,  
Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs,  
Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques,  
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA06 210223

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Beaupré

APPUYÉ par le conseiller Alain Tassé

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le mardi 23 mai 2006.

GDD 1062200023

CA06 210224

OCTROI DU CONTRAT S06/010 POUR LA RECONSTRUCTION DU BOULEVARD CHAMPLAIN ENTRE LES RUES VALIQUETTE ET BROWN (AQUEDUC ET CHAUSSÉE) À LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES CATCAN INC. AU MONTANT DE 820 290,44 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 APPUYÉ par la conseillère Josée Lavigneur Thériault  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 820 290,44 \$ pour la reconstruction du boulevard Champlain, entre les rues Valiquette et Brown (aqueduc et chaussée), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à la compagnie Les Entreprises Catcan Inc. (fournisseur n° 119239) le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour un montant total approximatif de 820 290,44 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;
3. D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

**PTI 2006 - Arrondissement**

<u>Projet</u>	<u>Sous-projet</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>
55719	0555719000	464 787,83 \$	494 906 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA06 210007

**Provenance**

6436.3606007.801450.01909.57201.000000.0000.103007.00000.98001.0000

**Imputation:**

6436.3606007.801450.03107.57201.000000.0000.111926.00000.17025.0000

**PTI 2006 - Fonds pour l'eau**

<u>Projet</u>	<u>Sous-projet</u>	<u>Crédits</u>	<u>Contrat</u>	
56112	0656112001	181 182,23\$	192 922,81 \$	(égouts)
56112	0656112100	124 400,51\$	132 461,63 \$	(aqueduc)

Emprunt autorisé par le règlement 06-007

**Provenance:**

6130.7706007.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000  
 305 582,74\$

**Imputation:**

6130.7706007.802705.04161.57201.000000.0000.114320.000000.12015.00000  
 181 182,23\$

6130.7706007.802705.04121.57201.000000.0000.116504.000000.13025.00000  
 124 400,51\$

Certificat du trésorier n° CTA1062183014

GDD 1062183014

CA06 210225

OCTROI DU CONTRAT C06/009 À LA COMPAGNIE CARRIÈRE ST-JACQUES INC. POUR LA FOURNITURE, SELON NOS BESOINS, DE PIERRE CONCASSÉE, SOIT L'ARTICLE 1 (PIERRE ABRASIVE 3-4 MM), L'ARTICLE 2 (PIERRE 0-20 MM) ET L'ARTICLE 3 (CRIBLURE DE PIERRE).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 APPUYÉ par la conseillère Josée Lavigneur Thériault  
 ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accorder à la compagnie Carrière St-Jacques inc. (fournisseur n° 117635) le contrat pour la fourniture de pierre concassée, soit l'article 1 (pierre abrasive 3-4 mm), l'article 2 (pierre 0-20 mm) et l'article 3 (criblure de pierre), selon nos besoins, au prix de sa soumission, conformément à l'appel sur invitation # C06/009 :

pierre abrasive 3-4 mm: 15,53 \$ la tonne métrique, transport et taxes inclus;  
 pierre 0-20 mm: 13,63 \$ la tonne métrique, transport et taxes inclus;  
 criblure de pierre: 12,08 \$ la tonne métrique, transport et taxes inclus.

GDD 1063678007

CA06 210226

OCTROI DU CONTRAT C06/022 POUR LE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE, LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CHAUDIÈRE ET LA MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE À LA CHAUFFERIE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN À LA COMPAGNIE PLOMBERIE CHAUFFAGE NORMAND INC. AU MONTANT DE 88 569,25 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 APPUYÉ par la conseillère Josée Lavigneur Thériault  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 88 569,25 \$ pour le remplacement du réservoir d'eau chaude, l'installation et la fourniture d'une nouvelle chaudière et la modification de la tuyauterie à la chaufferie de l'Auditorium de Verdun, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à la compagnie Plomberie Chauffage Normand inc. (fournisseur n° 126251) la commande au montant de 88 569,25 \$, toutes taxes incluses, au prix de sa soumission, conformément à l'appel sur invitation #C06/022;
- 3.- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
42512	0542512000	77 000,00 \$	88 569,25 \$

Emprunt autorisé par le règlement RCA05 210011 (05784)

Provenance:

6436.3605784.801450.01909.57201.000000.0000.103007.000000.98001.00000

Imputation:

6436.3605784.801450.07141.57201.000000.0000.111616.000000.22025.00000

Certificat du trésorier n° CTA1063678008

GDD 1063678008

CA06 210227

OCTROYER UN MONTANT DE 3 000 \$ À L'ORGANISME, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE VERDUN, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LES AVENUES CULTURELLES » QUI AURA LIEU ENTRE LES 25 ET 28 MAI 2006.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 APPUYÉ par la conseillère Josée Lavigneur Thériault  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit :

- 1- D'autoriser une dépense de 3 000 \$ pour supporter les frais encourus pour la tenue de l'événement « Les Avenues culturelles » qui aura lieu entre les 25 et 28 mai prochain;
- 2- D'approuver le paiement de 3 000 \$ à l'organisme, Société d'histoire et de généalogie de Verdun, pour l'organisation de cet événement;
- 3- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-791-00-971.

Certificat du trésorier n° CTA1062181004

GDD 1062181004

CA06 210228

ACCORDER AU STUDIO GYM TONIQ L'AUTORISATION D'ORGANISER UNE COURSE À PIED DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LEUCAN LE SAMEDI 10 JUIN 2006, CETTE ACTIVITÉ SERA TENUE DANS LE QUARTIER DE L'ÎLE-DES-SOEURS.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 APPUYÉ par la conseillère Josée Lavigneur Thériault  
 ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accorder au studio Gym Tonic l'autorisation d'organiser une course à pied dans le cadre d'une campagne de financement pour Leucan le samedi 10 juin 2006, ladite activité aura lieu dans le quartier de L'Île-des-Soeurs sur la piste cyclable, sur les rues Berlioz et Corot sur un côté de rue entre 10 h et 11 h ainsi que sur un côté de rue sur le Chemin du Golf entre 9 h et 10 h.

GDD 1063397006

CA06 210229

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RCA05 210015-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT RCA05 210015, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN (EXERCICE FINANCIER 2006).

La conseillère Ginette Marotte donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le règlement RCA05 210015-3 amendant le règlement RCA05 210015, tel qu'amendé, concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin (exercice financier 2006).

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1062196008

CA06 210230

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1467-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1467, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION, AU STATIONNEMENT ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VERDUN.

Le conseiller Paul Beaupré donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le règlement 1467-19 amendant le règlement 1467, tel qu'amendé, relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Verdun.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1062183022

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Paul Beaupré  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8 h 40.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**



ERROR: syntaxerror  
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title  
(  
/Subject  
(D:20060724162353)  
/ModDate  
(  
/Keywords  
(PDFCreator Version 0.8.0)  
/Creator  
(D:20060724162353)  
/CreationDate  
(hars1)  
/Author  
-mark-